

L'ATHLÉTISME DÉCOUVERTE



ATHLÉTISME
RUNNING
MARCHÉ NORDIQUE

KIDS

#ECLAALBI

SUIVEZ-NOUS SUR  

ECLA-ALBI.NET

RGTV

#FIERS
DE NOS
ATHLETES



L'ATHLÉTISME DÉCOUVERTE



BABY ATHLÉ DES 4 ANS

- ACTIVITÉ EN SALLE
- ÉDUCATION PHYSIQUE, MOTRICE ET ATHLÉTIQUE : SE DÉPLACER, SAUTER, LANCER, REBONDIR

CRÉNEAUX

1 À 2 PAR SEMAINE DE 45 MN
LUNDI ET/OU JEUDI :
17H - 17H45

ÉVEIL ATHLÉ 6-8 ANS

- DÉCOUVERTE DES ACTIONS DE COURIR, SAUTER ET LANCER
- ATELIERS LUDIQUES PAR ÉQUIPES BASÉ SUR DES JEUX

CRÉNEAUX

1 PAR SEMAINE DE 1H45
MERCREDI : 14H - 15H45



L'ATHLÉTISME DÉCOUVERTE

POUSSIN | 9-10 ANS |

- DÉCOUVERTE DES GESTUELLES
TECHNIQUES DES COURSES,
DES SAUTS ET DES LANCERS
- LES + :
T - SHIRT OFFERT PAR LE CLUB
POUR LES COMPÉTITIONS,
GOUTERS, SORTIE DE FIN D'ANNÉE ..
- LE ++ :
DANS UN ESPRIT LUDIQUE ET JOVIAL !

CRÊNEAUX

1 PAR SEMAINE DE 1H45
MERCREDI : 14H - 15H45

Tous les entrainements à partir
de la catégorie Eveil athlétique
se font sur la piste du Stadium



L'ATHLÉTISME DÉCOUVERTE

REJOINS NOUS AU STADIUM



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

CLUB AMBASSADEUR

NOS PARTENAIRES



ALEXA LEMITRE CHAMPIONNE DE FRANCE DU 3000 M STEEPLE

CONTACT CLUB ECLA ALBI ATHLÉTISME
● MAISON DES SPORTS
283 AVENUE DU COLONEL TEYSSIER
● 81000 ALBI
TEL : 05 63 54 41 44
E - MAIL : ECLA.ALBI@GMAIL.COM
SITE WEB : WWW.ECLA-ALBI.NET



● **COTISATION ANNUELLE : 190 €**

Tarif famille : 170 € pour la 2e licence, 150 € pour la 3ème, 130 € pour la 4ème, 110 € pour la 5ème...

Règlement : chèque(s) (possibilité de paiement en plusieurs fois : JOINDRE LA TOTALITE DU PAIEMENT en précisant date d'encaissement au dos de chaque chèque), Chèques-vacances.

Attestation pour votre Comité d'Entreprise sur demande.

● **EQUIPEMENT COMPETITION**

Le tee-shirt du club sera offert à votre enfant.

Entourer la taille de votre enfant : 6 ans 8 ans 10 ans 12 ans 14 ans

● **AUTORISATION / ENGAGEMENT**

● Autorisation à l'image

Le père et/ou la mère de l'enfant, autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

● Engagement

En signant ce bulletin d'adhésion pour votre enfant, j'accepte les règles de vie figurant sur le site du Club. .

Fait à _____, le _____

Signature,

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), en ma qualité de père, mère, représentant légal (*ayer la mention inutile*) de l'enfant autorise l'association à :

- Faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence si je ne peux être joint à temps.
- Autoriser les entraîneurs ou les responsables du club à transporter mon enfant dans leurs véhicules lors des déplacements pour les compétitions et sur d'autres sites d'entraînement.
- Autoriser en cas d'absence imprévue de l'entraîneur habituel, son remplacement par un autre entraîneur.

Signature,

Remettre ce bulletin d'adhésion + règlement licence + certificat médical pour les nouveaux licenciés.

ATTENTION : tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

1. Se licencier implique le respect de nos règles de vie ...

- **Arriver et partir** à l'heure à l'entraînement (en cas de retard exceptionnel, intégrer son groupe discrètement).
- Dire "bonjour" et "au revoir" à ses entraîneurs et camarades d'entraînement.
- Le stade est un lieu pour faire du sport et non une cour de récréation.
- Être le plus assidu possible aux entraînements. Prévenir en cas d'absence longue.
- Avoir une attitude disciplinée, respectueuse et aimable vis-à-vis de ses partenaires d'entraînement et de ses entraîneurs.
- Les groupes d'entraînement étant constitués, tout jeune inscrit doit absolument rester dans le groupe auquel il est affecté, sauf si décision contraire de l'encadrement.
- L'enfant est pris en charge sur la piste d'athlétisme du stadium et doit s'engager à suivre la séance du début à la fin (sauf cas particulier signalé au préalable par les parents ou par écrit). Ne jamais s'éloigner ou partir sans autorisation. Les entraîneurs sont dégagés de toute responsabilité si un jeune quitte le groupe d'entraînement sans l'avoir signalé.
- **Les parents seront avertis si leur enfant a une attitude indisciplinée répétitive (verbale ou physique) envers ses camarades ou les entraîneurs. Si avertissement sans effet, l'enfant pourra être exclu définitivement. Aucun remboursement de la cotisation ou du chèque caution ne pourra être exigé.**
- **Attention aux vols** : laisser téléphone portable, bijoux, argent ... à la maison. Ne pas déposer ses affaires dans les vestiaires ou dans un endroit sans surveillance.
- A la fin de chaque séance, l'enfant participera au rangement du matériel avec son entraîneur et attendra ses parents à l'intérieur du stade, au niveau des tribunes pour les plus jeunes.
- **OBLIGATOIRE** : Être en tenue sportive ET adaptée au temps : prévoir casquette ou Kway et amener quelque soit le temps une petite bouteille d'eau.
- **IMPORTANT** : les chaussures doivent être **IMPERATIVEMENT** des **runnings**. Merci de privilégier notre partenaire **SPORT 2000 LE SEQUESTRE**. Dites lui que votre enfant est licencié à l'ECLA . Vous aurez une réduction.
- Afin d'éviter des accidents pour vos enfants, tout enfant n'étant pas en tenue sportive ne participera pas à l'entraînement.

2. Se licencier au club implique de participer à un minimum de compétitions au cours de la saison.

- Pour les "Baby" pas de journée d'animation.
- Pour les "Eveil" la participation aux journées d'animation et cross est facultative mais souhaitée.
- Pour les catégories, **poussine (participation minimale à 6 compétitions), benjamine et minime (participation minimale à 8 compétitions) soit la moitié de la totalité des compétitions possibles.** Il sera remis en début de saison un planning des compétitions pour la saison hivernale et en mars pour la saison estivale.
- Au minimum une quinzaine de jours avant les compétitions, **une convocation vous sera adressée par e.mail et/ou donnée à votre enfant (Parents, n'oubliez pas d'ouvrir régulièrement votre boîte mail ...)**
- Pour les compétitions, les rendez-vous seront donnés **sur les lieux des compétitions**. Il pourra y avoir du co-voiturage si des parents se portent volontaires.
- **Les parents qui participeront aux co-voiturages pourront bénéficier d'une réduction d'impôts.** Pour cela, ils devront demander en février une attestation du club après avoir lister les dates et lieux ainsi que le kilométrage des déplacements effectués (sur l'année civile).
- **Sur les compétitions, les parents pourront être sollicités par les entraîneurs du club pour aider à juger (tâches simples qui ne demandent aucune compétence particulière), les clubs étant obligés (directives du Comité Départemental et de la Ligue Régionale) de fournir un certain nombre de juges ou aides juges. Nous espérons que vous y répondrez ...**

3. La demande de licence est obligatoire le mois de l'inscription.

- La cotisation annuelle est de **190 €** (possibilité de régler en plusieurs fois). **La licence NE sera établie que lorsque le dossier d'inscription sera complet. Aucun remboursement même partiel, sauf cas de force majeure à justifier.**
- Toutefois, nous nous réservons la possibilité d'attendre plusieurs entraînements avant de licencier ou NON un enfant dans le cas où celui-ci a fait l'objet de remontrances pour mauvaise conduite à plusieurs reprises au cours de la saison passée.
- Des stages de perfectionnement seront proposés pendant les vacances scolaires, selon les catégories (benjamine ou minime). Vous serez informés en temps utiles.
- **Le tee-shirt du Club sera offert aux enfants licenciés des catégories "Eveil", "Poussine" et "Benjamine". Il devra être porté lors des animations ou compétitions et aux entraînements s'ils le souhaitent.**
- **Le maillot "club" sera vendu 25 € à partir de la catégorie "minime". OBLIGATOIRES SUR TOUTES LES COMPETITIONS.**
- **Prêt de pointes** : Possibilité de louer au club des Pointes au prix de **20 €** la saison + **chèque de caution de 30 €** qui vous sera rendu fin juin si les chaussures n'ont pas été gravement endommagées.

Fait à ALBI le 30 juillet 2018.

Le Comité Directeur ,